

30 mars 2004

04.338

**Question Bernard Matthey****Patrimoine financier immobilier des communes: la comptabilité est-elle parfaitement claire?**

La plupart des communes sont propriétaires d'immeubles de rendement appartenant à leur patrimoine financier.

Le Conseil d'Etat peut-il nous assurer que le plan comptable des communes permet d'avoir une réelle transparence sur les coûts effectifs et les recettes de leurs immeubles?

Si ce n'était pas le cas, le Conseil d'Etat ne pense-t-il pas que le service du contrôle des communes devrait adapter le plan comptable des communes, de manière à ce qu'il exprime clairement le rendement effectif de chacun de leurs biens immobiliers?